ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

DOM-ROM : Martinique

Question écrite n° 53066

Texte de la question

M. Alfred Marie-Jeanne attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le décrochage scolaire en Martinique. S'il est vrai qu'il s'agit d'une problématique récemment prise en compte par les services rectoraux, notamment eu égard à la mise en place d'une cellule en la matière en 2011, ce n'est pas pour autant que tout est réglé. En effet, alors qu'officiellement, la lutte contre un tel phénomène apparaît comme une priorité, beaucoup de jeunes sortent du système scolaire sans diplôme. *In fine*, c'est la considération du choix de l'enfant qui est en cause. Sont concernés les enfants démotivés en raison du problème de l'adaptation de l'orientation de l'élève à son souhait. C'est dire que, dans certains cas, on assisterait à une orientation plus subie que choisie. D'après les données officielles datant de novembre 2011, sur les 2 639 élèves décrocheurs, 55,3 % des jeunes seraient pris en charge par les missions locales en formation, titulaire d'un diplôme de niveau IV ou en activité professionnelle, les 44,7 % livrés à eux-mêmes. Par ailleurs, la progression du décrochage est constatée au cours du cursus. Au collège, 1,5 % sont décrocheurs, 5,3 % au Lycée Général et Technologique (LTG) et au LEGTA, 12,5 en Lycée Polyvalent (avec voie générale, technologique et professionnelle (LPO) et 24,5 % au LP/LP Agricole. Proportionnellement, parmi les intéressés, il y a 1 180 filles soit 44,7 % et 1 459 garçons, soit 55,3 %. Il l'interpelle sur cette situation et sur la capacité de l'administration à anticiper cette forme d'échec scolaire.

Données clés

Auteur : M. Alfred Marie-Jeanne
Circonscription : Martinique (1re circonscription) - Gauche démocrate et républicaine
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 53066
Rubrique : Outre-mer
Ministère interrogé : Éducation nationale
Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 1er avril 2014, page 2913
Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)